

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix sept, le 15 novembre à 20H00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, sur le site de Damvillers, après convocation légale, en date du 7 novembre 2017 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Jocelyne,
- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,
- ✓ M. COLLIN Bernard,
- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. GILLET Roger,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. JACQUE Philippe,
- ✓ M. LAMBERT Jean,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ Mme PIERRET Suzanne,
- ✓ M. SELLIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. TRINOLI Massimo.

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. Gérard HAUPTMANN,
- ✓ Mme POSTAL Anne.

Pouvoirs :

- ✓ François BRELLE donne pouvoir à Jacques STALARS.

Participants non élus :

- ✓ M. Anthony BONTEMPS,
- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. Roger GILLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Examen du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
2. Proposition d'adhésion au service assurance groupe du Centre de Gestion de la Meuse.
3. Examen des attributions de compensation définitives pour l'année 2017.
4. Examen du règlement du service public d'élimination des déchets ménagers (SPED) suite au passage effectif à la redevance incitative.
5. Examen du règlement spécifique intérieur des déchetteries.
6. Proposition d'attribution du marché « construction d'un commerce de proximité à Spincourt ».
7. Proposition d'attribution du marché « Restructuration du gymnase de Damvillers ».
8. Proposition d'un avenant n°1 au programme voirie 2017.
9. Proposition d'un avenant n° 1 au marché « divers travaux routiers ».
10. Versement des subventions scolaires 2016-2017.
11. Proposition d'un tarif pour une sortie exceptionnelle dans le cadre des mercredis récréatifs et du RAM.
12. Questions diverses.

1. EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

Le Président présente le rapport établi par la CLECT aux membres du bureau.

Il leur précise que ce document a été transmis à toutes les communes qui disposent d'un délai de trois mois pour l'approuver à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population).

Le Président ajoute que ce rapport sert de base au calcul des attributions de compensation définitives qui seront versées aux communes, après décision du conseil communautaire.

Le bureau émet un avis favorable sur le rapport de la CLECT.
Le conseil communautaire devra valider cette décision.

2. PROPOSITION D'ADHESION AU SERVICE ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE

Le Président rappelle que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi

n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la société GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les taux proposés sont les suivants :

Agents relevant de la CNRACL		Agents relevant de l'IRCANTEC
Franchise de 10 jours (1)	Franchise de 30 jours (2)	Franchise de 10 jours (3)
5.00%	3.95%	1.52%

- (1) *franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire avec suppression au-delà de 60 jours d'arrêt continu*
- (2) *franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire*
- (3) *franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire*

Compte tenu de ces informations, le Président propose au bureau d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

3. EXAMEN DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR L'ANNEE 2017

Le Président présente aux membres du bureau le tableau des attributions de compensation définitives pour l'année 2017, établi par la CLECT.

Commune	Fiscalité professionnelle	Pacte financier et fiscal	Transfert	TOTAL
AMEL	1 303,00 €	- €	- €	1 303,00 €
ARRANCY	6 855,00 €	- €	- €	6 855,00 €
AZANNES	5 491,00 €	9 650,00 €	- €	15 141,00 €
BILLY S/S M.	4 861,00 €	- €	- €	4 861,00 €
BRANDEVILLE	958,00 €	10 600,00 €	- €	11 558,00 €
BREHEVILLE	6 675,00 €	8 826,00 €	- €	15 501,00 €
CHAUMONT	2 816,00 €	2 320,00 €	- €	5 136,00 €
DAMVILLERS	79 539,00 €	53 797,00 €	- €	133 336,00 €
DELUT	4 806,00 €	5 797,00 €	- €	10 603,00 €
DOMBRAS	1 028,00 €	8 043,00 €	- €	9 071,00 €
DOMMARY	10 170,00 €	- €	- €	10 170,00 €
DOMREMY	3 898,00 €	- €	- €	3 898,00 €
DUZEY	- €	- €	- €	- €
ECUREY	665,00 €	7 509,00 €	- €	8 174,00 €
ETON	3 270,00 €	- €	- €	3 270,00 €
ETRAYE	75,00 €	2 774,00 €	- €	2 849,00 €
GOURAINCOURT	123,00 €	- €	- €	123,00 €
GREMILLY	1 761,00 €	2 001,00 €	- €	3 762,00 €
LISSEY	2 411,00 €	6 472,00 €	- €	8 883,00 €
LOISON	- €	- €	- €	- €
MANGIENNES	5 768,00 €	- €	- €	5 768,00 €
MERLES	2 519,00 €	8 117,00 €	- €	10 636,00 €
MOIREY	877,00 €	6 292,00 €	- €	7 169,00 €
MUZERAY	928,00 €	- €	- €	928,00 €
NOUILLONPONT	808,00 €	- €	- €	808,00 €
PEUVILLERS	516,00 €	3 288,00 €	- €	3 804,00 €
PILLON	937,00 €	- €	- €	937,00 €
REVILLE	2 363,00 €	7 031,00 €	- €	9 394,00 €
ROMAGNE	3 300,00 €	6 180,00 €	- €	9 480,00 €
ROUVROIS	4 305,00 €	- €	- €	4 305,00 €
RUPT	690,00 €	2 369,00 €	- €	3 059,00 €
ST LAURENT	4 445,00 €	- €	- €	4 445,00 €
ST PIERREVILLERS	487,00 €	- €	- €	487,00 €
SENON	3 799,00 €	- €	- €	3 799,00 €
SORBIEY	1 819,00 €	- €	- €	1 819,00 €
SPINCOURT	25 271,00 €	- €	- €	25 271,00 €
VAUDONCOURT	420,00 €	- €	- €	420,00 €
VILLE	198,00 €	2 181,00 €	- €	2 379,00 €
VILLERS	249,00 €	- €	- €	249,00 €
VITTARVILLE	1 125,00 €	4 252,00 €	- €	5 377,00 €
WAVRILLE	300,00 €	2 243,00 €	- €	2 543,00 €
TOTAL	197 829,00 €	159 742,00 €	- €	357 571,00 €

Le bureau émet un avis favorable.

Le conseil communautaire devra valider ces propositions.

4. EXAMEN DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS (SPED) SUITE AU PASSAGE EFFECTIF A LA REDEVANCE INCITATIVE

Le règlement du service public d'élimination des déchets ménagers et son annexe financière sont présentés aux membres du bureau.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence environnement,

Vu le projet de règlement du service public d'élimination des déchets ménagers et son annexe financière présentés en séance,

Le bureau, valide le projet de règlement du service public d'élimination des déchets ménagers et son annexe financière et décide de les présenter pour approbation au conseil communautaire du 22 novembre 2017.

5. EXAMEN DU REGLEMENT SPECIFIQUE INTERIEUR DES DECHETTERIES

Le règlement intérieur spécifique des déchetteries est présenté aux membres du bureau.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence environnement,

Vu le projet de règlement spécifique intérieur présenté en séance,

Le bureau, valide le projet de règlement intérieur spécifique aux déchetteries et décide de le présenter pour approbation au conseil communautaire du 22 novembre 2017.

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE « CONSTRUCTION D'UN COMMERCE DE PROXIMITE A SPINCOURT »

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence aménagement du territoire,

Considérant le marché de travaux et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par M. Hervé VIOT, architecte, maître d'œuvre du projet,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres réunie le 27 octobre 2017.

Le bureau proposera au vote du conseil communautaire les entreprises suivantes pour effectuer les prestations du marché « Construction d'un commerce de proximité à Spincourt ».

Lot	DESIGNATION	ENTREPRISES	ESTIMATIF	MONTANT HT
1	GROS OEUVRE	CHOLLET	60 000 ,00 €	97 932,50 €
2	CHARPENTE-COUVERTURE-BARDAGE	ALBRAND	96 250,00 €	87 715,18 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES	APB	39 200,00 €	14 596,00 €
4	MENUISERIES INTERIEURES	STEINER	10 835,00 €	7 125,00 €
5	PLATRIERIE	ISO PLAQUISTE	6 520,00 €	7 120,00 €
6	REVETEMENTS DE SOLS	PAYMAL	31 000,00 €	33 147,00 €
7	PEINTURE	TONNES	3 300,00 €	9 826,00 €
8	PLOMBERIE-SANITAIRES	HIRSCHAUER EGIL	5 400,00 €	4 381,30 €
9	ELECTRICITE-CHAUFFAGE	LORR ELEC	46 150,00 €	45 000,00 €
10	VRD	infructueux	60 000,00 €	

7. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ « RESTRUCTURATION DU GYMNASÉ DE DAMVILLERS »

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence aménagement du territoire,

Considérant le marché de travaux et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet CONTEAU ROMOR, architecte, maître d'œuvre du projet,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres réunie le 3 novembre 2017.

Le bureau proposera au vote du conseil communautaire les entreprises suivantes pour effectuer les prestations du marché « Restructuration du gymnase de Damvillers ».

Lot	DESIGNATION	ENTREPRISES	ESTIMATIF	MONTANT HT
1	VRD GROS OEUVRE	CHOLLET	152 997,68 €	120 954,04 €
2	ENDUITS ITE	EIMA	45 468,40 €	35 043,70 €
3	COUVERTURE CHARPENTE ZINGUERIE	PALAZZO	68 160,20 €	54 689,00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES	ALBRAND	31 950,00 €	22 864,00 €
5	PLATRIERIE ISOLATION	EIMA	17 460,00 €	13 395,34 €
6	MENUISERIES INTERIEURES	JANTON	24 100,00 €	22 650,00 €
7	PLOMBERIE SANITAIRES	HIRSCHAUER EGIL	21 278,00 €	20 739,51 €
8	ELECTRICITE VENTILATION CHAUFFAGE ELECTRIQUE RAYONNANT	EGIL	25 848,00 €	12 616,15 €
9	CHAUFFAGE	HIRSCHAUER EGIL	7 500,00 €	3 471,00 €
10	CHAPES ISOLATION SOLS	GIL ET ASSOCIES	8 434,95 €	6 250,00 €
11	RETELEMENTS DE SOLS SOUPLES	TONNES	1 637,00 €	1 271,00 €
12	RETELEMENTS DE SOLS CARRELAGE + FAIENCE	GIL ET ASSOCIES	21 342,40 €	19 166,67 €
13	PEINTURES	PETITJEAN	3 147,69 €	2 532,22 €
14	DEMOLITION DESAMIANTAGE	ARCH DEMOLITION	50 000,00 €	17 260,00 €
15	SOLS SPORTIFS	SAS STTS	104 705,00 €	59 411,00 €

8. PROPOSITION D'UN AVENANT N°1 AU PROGRAMME VOIRIE 2017

Le Président indique aux membres du bureau qu'un avenant au programme de voirie 2017 est nécessaire car des travaux complémentaires seront réalisés et certains travaux seront supprimés.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le marché du programme de voirie 2017, attribué à l'entreprise COLAS NORD EST,

Considérant l'objet de l'avenant N° 1 :

↳ Ajouter ou retrancher au marché des travaux identifiés dans le cadre de décompositions de prix du marché et recalculer les quantités réellement exécutées :

- Montant initial HT marché (tranches ferme et optionnelles): 740 911,00 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 (tranches fermes et optionnelles) :46 749,65 € HT
- Nouveau montant HT du marché : 787 660,65 € HT

Le bureau donne un avis favorable à la signature de l'avenant N° 1.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

↳ Prolonger le délai d'exécution.

9. PROPOSITION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHE « DIVERS TRAVAUX ROUTIERS »

Le Président indique aux membres du bureau qu'un avenant au marché « divers travaux routiers » est nécessaire.

Cependant le calcul du montant est en cours, le maître d'œuvre doit finaliser le chiffrage.

Le document sera donc présenté lors du conseil communautaire du 22 novembre 2017.

10. VERSEMENT DES SUBVENTIONS SCOLAIRES 2016-2017

AFFAIRE N° 2017-11-15-01

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu le règlement intercommunal en matière de sorties scolaires,

Considérant les justificatifs présentés,

Le bureau après en avoir délibéré autorise le versement des subventions scolaires suivantes :

Ecoles	Voyages fin d'année	Sorties culturelles	Total par site
SPINCOURT	1 935,00 €	225,00 €	2 160,00 €
ROUVROIS	3 300,00 €		3 300,00 €
DOMMARY BARONCOURT	5 785,00 €		5 785,00 €
MANGIENNES	870,00 €		870,00 €
BILLY	6 699,80 €	290,00 €	2 989,80 €
SAINT LAURENT	555,00 €	195,00 €	750,00 €

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

11. PROPOSITION D'UN TARIF POUR UNE SORTIE EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DES MERCREDIS RECREATIFS ET DU RAM

AFFAIRE N° 2017-11-15-02

Le Président indique aux membres du bureau qu'une sortie à Gryniland, la maison du Père Noël, est organisée le 20 décembre prochain, dans le cadre des mercredis récréatifs et du relais assistantes maternelles.

Cette sortie serait facturée 30 euros aux participants des mercredis récréatifs et encaissée sur la régie périscolaire. La sortie est gratuite pour les participants du RAM, cette activité entrant dans le budget des RAM et donc financée de facto par la CAF.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence animation du territoire,

Considérant l'organisation d'une sortie exceptionnelle dans le cadre des mercredis récréatifs et du RAM,

Considérant le coût de cette sortie,

Considérant la régie de recettes créée par arrêté du 1^{er} février 2017, modifié le 1^{er} mars 2017,

Considérant la nécessité de refacturer la prestation fournie aux utilisateurs,

Le bureau après en avoir délibéré décide :

- ↳ De fixer le montant de la participation à 30 € par personne, pour la sortie du 20 décembre 2017 à Gryniland, la maison du Père Noël.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

12. QUESTIONS DIVERSES

Proposition de modification statutaire

Le Président informe les membres du bureau que les statuts, votés par le conseil communautaire le 15 juin 2017 (délibération n° 2017-06-15-06), ne permettent pas, en l'état, de bénéficier d'une bonification de la dotation.

Cette bonification est attribuée aux EPCI en régime de FPU, dès lors que l'EPCI exerce un nombre et un type de compétences fixés par la loi.

L'article L.5214-23-1 du code général des collectivités territoriales fixe pour l'année 2017 6 compétences à exercer parmi un groupe de 11 compétences. Cette année, la CODECOM bénéficiait de la bonification car elle exerce bien 6 compétences parmi les 11 prévues par la loi.

Pour 2018, le nombre de compétences à exercer passe à 9 parmi 12.

- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1er janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Eau.

La grande majorité des communes membres n'a pas souhaité transféré la compétence concernant les documents d'urbanisme (carte communale, PLU et autorisations de droit du sol – PC/PA).

L'eau et l'assainissement sont gérés par des syndicats pour plus d'une trentaine de communes du territoire.

Aussi, la 9^{ème} compétence possible serait la compétence intitulée « Politique de la ville ».

Cependant, le territoire rural de la CODECOM ne permet de mettre en place un contrat de ville, tel que stipulé dans le CGCT. L'objectif serait d'assurer uniquement les **dispositifs locaux de prévention de la délinquance**.

Pour que la bonification soit acquise pour l'année 2018, il faut que les compétences soient définies avant le 31 décembre 2017. Cette modification statutaire implique le vote à la majorité qualifiée des conseils municipaux (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population).

La séance est levée à 22 H 30

Ordre du jour :

1. Examen du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
2. Proposition d'adhésion au service assurance groupe du Centre de Gestion de la Meuse.
3. Examen des attributions de compensation définitives pour l'année 2017.
4. Examen du règlement du service public d'élimination des déchets ménagers (SPED) suite au passage effectif à la redevance incitative.
5. Examen du règlement spécifique intérieur des déchetteries.
6. Proposition d'attribution du marché « construction d'un commerce de proximité à Spincourt ».
7. Proposition d'attribution du marché « Restructuration du gymnase de Damvillers ».
8. Proposition d'un avenant n°1 au programme voirie 2017.
9. Proposition d'un avenant n° 1 au marché « divers travaux routiers ».
10. Versement des subventions scolaires 2016-2017.
11. Proposition d'un tarif pour une sortie exceptionnelle dans le cadre des mercredis récréatifs et du RAM.
12. Questions diverses.

ANTOINE MALICK Jocelyne		LAMBERT Jean	
BOURTEMBOURG Luc		MAZET Thierry	
BRELLE François		MISSLER Jean Marie	
COLLIN Bernard		MORIN Maurice	
GEORGES Denis		PIERRET Suzanne	
GILLET Roger		SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		SPINELLI Gilles	
HEINTZMANN Nicole		STALARS Jacques	
JACQUE Philippe		TRINOLI Massimo	